



**COUPE DE BOURGOGNE
SENIORS FÉMININES « Crédit Mutuel »
1er tour Dimanche 29 janvier 2017
17 clubs engagés.**

La Commission sportive a procédé au tirage au sort le 23 décembre 2016 :

1^{er} Tour : Dimanche 29 janvier 2017

1	15H30	CHARNAY BBS RF2	LOUHANS BC +5		
2	15H30	LE CREUSOT RF2	CHATENOY AB +10		
3	15H30	ST REMY US	VERDUN +5		

11 exempts : FONTAINE BC, JOIGNY US, CSL DIJON, MARZY JS, ST APOLLINAIRE, CHENOVE BC, LE CREUSOT ELAN, PALINGES BC, SANCE AS, JS MARZY et CTC PSPB.

2^e Tour : Dimanche 19 février 2017

4	15H30	FONTAINE BC	JOIGNY US +5		
5	15H30	CSL DIJON	Vainqueur 1		
7	15H30	ST APOLLINAIRE	CHENOVE BC		
8	15H30	LE CREUSOT ELAN	PALINGES BC		
9	15H30	Vainqueur 2	SANCE AS		
10	15H30	JS MARZY +5	CTC PSPB		

2 exempts : Vainqueur 3 et JS MARZY (PNF)

¼ Finales le 30 avril 2017.

½ finales et Finales le 28 mai 2017.

ART. 16.4.1 – Dispositions spécifiques

1. La Coupe de Bourgogne se déroule en 1/16, 1/8, 1/4, 1/2, et finale suivant le nombre d'équipes engagées.
2. Le temps de jeu : Code de jeu FFBB 2016/2017

ART. 16.5 - Désignation des rencontres

1. L'ordre des rencontres sera effectué par tirage au sort, lors d'une réunion de la Commission Régionale Sportive.
 - handicap : 1 division +5, 2 div. +10, 3 div. +15, 4 div et plus +20,
 - **résultats des rencontres : devront être envoyés par mail par le club recevant à la Ligue.**
 - **la règle de brûlage devra être respectée et identique à celle fournie pour les championnats.**

ART. 16.6 - Désignation des salles

1. Les rencontres se dérouleront sur le terrain de la première équipe tirée au sort.

ART. 16.7 - Dates des rencontres : suivant le nombre d'équipes engagées. (07/01, 18/02, 16/04, 30/04 et 28/05)

Les clubs souhaitant organiser les finales doivent faire acte de candidature à la Commission Sportive Régionale avant le 30 avril 2017.

ART. 16.14 - Frais d'arbitrage

1. Les frais d'arbitrage seront divisés en parts égales entre les clubs présents.
 2. La CRO a la charge de communiquer au trésorier de la Ligue de Bourgogne de Basket Ball les frais d'arbitrage dus par chaque club concerné.
 3. Le règlement des frais d'arbitrage s'effectuera par un prélèvement sur le compte des clubs concernés.
- Un trophée sera remis au gagnant, il sera acquis s'il est gagné 3 années consécutives, ou 4 années non consécutives.
Une coupe sera offerte à l'équipe finaliste.

Sportivement,

Daniel MORIAUX,

Responsable Coupe de Bourgogne.

Jean Louis LAMOTTE,

Président Sportive.

Copies : Membres LBBB, CD 21, 58, 71, 89, LBBB



1 rue des Pierres - BP5 71401 AUTUN Cedex Tel. 03 85 86 97 00 - Fax. 03 85 86 31 36

E-mail : lbbb@wanadoo.fr

Site : www.basketbourgogne.fr